



**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION  
D'EVALUATION PROFESSIONNELLE DU  
COLLECTIVITE : Communauté de Communes de la Veyle**

La commission de sélection professionnelle d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe territoriale s'est réunie le 17 octobre 2017, au Centre de gestion de l'Ain

La séance est ouverte à 11h30.

**Composition de la commission :**

- Monsieur Bernard REY, président
- Monsieur Vincent BURGY, personnalité qualifiée
- Monsieur Julien CORGET, fonctionnaire de la collectivité

Les candidats ont été invités à se présenter, devant la commission, par courrier en date du 12 octobre 2017.

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission déclare le (ou les) agent(s) figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, apte(s) à être intégré(s) au grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial.

| Nom     | Prénom |
|---------|--------|
| BERNARD | Céline |
|         |        |
|         |        |

Fait à Péronnas le 17 octobre 2017

Les membres de la commission :

Vincent BURGY  
Personnalité qualifiée

  
Signature

Bernard REY  
Président

  
Signature



Julien CORGET  
Fonctionnaire de la collectivité

  
Signature

Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.